

DEC192045DR08

Décision portant création d'une régie de recettes auprès UMS3116, Observatoire des Sciences de l'Univers et nomination du régisseur

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

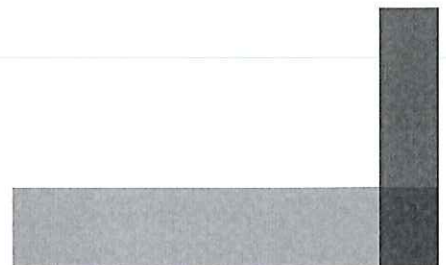
Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes,

DECIDE :



Article 1 – Création et nomination

I. Il est institué une régie de recettes auprès de l'unité, UMS3116, OSUC pour la période courant du 1er Septembre 2019 au 31 Décembre 2019.

II. Mme Fabienne GENTILLET, Responsable des Services Administratifs de l'OSUC est nommée régisseur de recettes.

III. Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes : produit de la vente de kits du géologue comprenant 1 gilet de sécurité + 1 loupe de géologue + 1 carnet de terrain.

Article 2 – Modalités d'encaissement

I. Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire ou par remise de chèques.

II. Le montant maximum de l'encaisse autorisée du régisseur est fixé à 1500 €.

III. La régie de recettes dispose d'un fonds de caisse permanent dont le montant est fixé à 20 €.

Article 3 – Modalités de versement

I. Les recettes encaissées, appuyées des pièces justificatives sont adressées à l'agent comptable secondaire du CNRS, au moins une fois par mois.

II. Le régisseur est dispensé de cautionnement.

Article 4 – Dispositions finales

I. Le Délégué régional et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. Ampliation de cette décision sera adressée :

- au Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM),
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directrice des comptes et de l'information financière (DCIF).

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 juillet 2019

Le Délégué régional,
Ludovic HAMON


Vu, l'Agent Comptable Secondaire,
Pascal BOUVET


Vu, l'Agent Comptable Principal
Marie-Laure INISAN-EHRET

Pour acceptation, le régisseur titulaire
Fabienne GENTILLET




Pour le Délégué Régional,
l'Adjointe au Délégué Régional
Marion BLIN